

Conditions générales de vente COMTOYOU Covering publicitaire / Lettrage de véhicules et surfaces
--

Les présentes conditions générales (CGV) sont présumées connues et acceptées par le Client et prévalent en tous points sur ses éventuelles conditions générales.

Sauf stipulation contraire formalisée par un écrit, les présentes CGV s'appliquent à tout contrat (vente-services) entre COMTOYOU et le Client.

Dans l'hypothèse où un contrat contiendrait des stipulations contraires ou non spécifiées dans les présentes CGV, les dispositions du contrat prévaudront uniquement et exclusivement pour les points de divergence avec les CGV.

Le Client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes conditions générales de vente et en avoir pris connaissance.

Les présentes conditions générales peuvent également être consultées sur le site web de COMTOYOU – <https://store.comtoyou.com/cgv/>

COMTOYOU se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV.

Sauf stipulation contraire, les modifications seront applicables dès leur publication en ligne ou leur communication au Client par tout moyen convenu.

Si l'une des dispositions des coprésentes CGV devait être déclarée nulle, cette nullité n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions des CGV.

Le fait que COMTOYOU ne se prévale pas d'une disposition reprise dans les CGV ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes Conditions Générales de Vente ont été rédigées en langue française et peuvent être traduites dans d'autres langues à titre informatif. En cas de divergence d'interprétation ou de contradiction entre les différentes versions linguistiques, la version française prévaudra dans tous les cas.

1. Définitions

Client	Personne physique ou morale qui s'engage contractuellement avec COMTOYOU en signant pour accord un devis, un bon de commande, un contrat.
Professionnel	Toute personne physique ou morale qui n'est pas un consommateur.
Contrat	Désigne tout document contenant l'expression de l'engagement irrévocable du Client de contracter avec COMTOYOU pour un service déterminé. (Devis, bon de commande, contrat, avenant)



2. Devis – Bon de Commande

COMTOYOU communique au Client, soit un devis, soit un bon de commande détaillé reprenant les prestations à fournir, le montant de l'acompte et le soumet à la signature du Client pour accord.

Les tarifs indiqués dans ces documents restent valables pour une durée de 30 jours suivant la date de leur communication au Client.

Les modifications apportées par le Client à la commande doivent être notifiées par écrit et doivent faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de COMTOYOU.

Le devis est établi sur la base des informations communiquées par le Client.

3. Formation du Contrat

Le Contrat est formé par la signature pour accord du devis, du bon de commande ou du contrat par le Client.

Par sa signature le Client exprime également sa reconnaissance d'avoir été parfaitement informé par COMTOYOU sur les caractéristiques du/des produit(s) et/ou service(s) commandé(s).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

4. Annulation

En cas d'annulation unilatérale de la commande par le Client, les acomptes versés restent acquis à COMTOYOU à titre de dédommagement, sans préjudice pour COMTOYOU de réclamer une indemnité plus importante pour réparer le dommage réellement subi.

5. Délais d'exécution

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Dans l'hypothèse où COMTOYOU ne pouvait procéder à l'exécution de la commande ou la prestation acceptée ou de l'exécuter dans le délai imparti, soit pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle pourra, par simple notification, proroger le délai de livraison ou résilier le contrat, sans être redevable d'une quelconque indemnité à l'égard du Client.

6. Conditions de pose du Covering - Lettrage

La surface à couvrir doit être propre, sèche et exempte de cire, résine, silicone ou autres produits empêchant l'exécution de l'opération de Covering – Lettrage.

Pour les véhicules, le Covering - Lettrage est conseillé pour des véhicules en bon état et dotés d'une carrosserie exempte de taches de rouille, d'égratignures, d'éclats de pierre.

La peinture du véhicule doit être en excellent état et/ou avoir été réalisée par un professionnel.

Le Client ne laissera dans le véhicule aucun objet, notamment de valeur. COMTOYOU ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou d'avarie de tout objet laissé par le Client à l'intérieur de son véhicule.



7. Exécution des travaux de Covering - Lettrage

- 7.1.** Les travaux de Covering sont exécutés conformément au devis / bon de commande/ Contrat. Les travaux imprévus mais nécessaires à l'exécution de la commande seront facturés en supplément. COMTOYOU en informera le Client.
Si les prestations complémentaires entraînent une augmentation du montant du Devis initiale de plus de 10%, un devis supplémentaire sera établi et présenté au Client.
COMTOYOU suspendra l'exécution des travaux en attente de l'accord du Client.
- 7.2.** Si le Client souhaite ajouter des prestations, il en informera COMTOYOU en temps utiles. Un devis supplémentaire sera établi et présenté au Client.
- 7.3.** COMTOYOU informera le Client de la fin des travaux et l'invitera à venir récupérer son véhicule. COMTOYOU se réserve le droit de facturer au Client des frais d'entreposage si le Client ne venait pas reprendre son véhicule dans les 48 heures de l'annonce de la fin des travaux. (50 € / jour)
- 7.4.** COMTOYOU se réserve en outre le droit de procéder à la rétention du véhicule tant que l'indemnité d'encombrement et/ou la facture relative aux prestations n'aura pas été réglée par le Client.
- 7.5.** Les matériaux et adhésifs utilisés restent la propriété de COMTOYOU jusqu'au paiement complet de la facture.
- En cas de non-paiement, COMTOYOU se réserve le droit de retirer le Covering - Lettrage installé sur le véhicule.
- 7.6.** Tenant compte des conditions météorologiques, COMTOYOU peut décider de déplacer la date prévue pour la pose du Covering-Lettrage.

8. Garantie

- 8.1.** COMTOYOU garantit la qualité de la pose pour une durée de **12 mois**, sous réserve d'une utilisation normale et d'un entretien conforme aux recommandations fournies.
- 8.2.** Le vinyle utilisé pour le Covering de voiture a une durée de vie limitée. Celle-ci varie en fonction de la marque de vinyle appliqué, de l'entretien du véhicule et des conditions dans lesquelles le véhicule est utilisé ou ranger (parking intérieur ou extérieur).
- 8.3.** La garantie ne couvre pas la décoloration, la réduction du degré de brillance, le décollement aux extrémités, liés à la météo, aux UV, un lavage non conforme.
- 8.4.** La garantie ne couvre pas les dégâts qui seraient la conséquence d'un sinistre ou de l'intervention d'un tiers, ou les défauts dus à l'état initial de la surface couverte (peinture non conforme, rouille, toute imperfection)
- 8.5.** Les dégâts étant la conséquence du non-respect par le Client des conseils d'entretien et de nettoyage, comme par exemple l'utilisation par le Client de produits de lustrage, de Produits acides et agressifs, de savons contenant des agents gras ou de la cire, ou les produits de lavage sans eau, ou lavage avec un nettoyeur haute pression, sont exclus de la garantie



- 8.6.** Les reproductions de couleurs, dans toutes les techniques de fabrication, peuvent engendrer des petites tolérances par rapport à l'original qui ne peuvent cependant donner lieu à des réclamations. L'acceptation du chantier atteste de la conformité de la prestation de service.
- 8.7.** La garantie des produits varie selon les matières, les supports et les usages. Tout décor qui n'aura pas été posé par COMTOYOU ne bénéficiera d'aucune garantie de stabilité ou de durée. Afin de bénéficier de la garantie, le Client doit aviser immédiatement COMTOYOU, à tout le moins dans les 15 jours de l'apparition du défaut, par écrit à l'adresse e-mail production@comtoyou.com des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. Le client doit donner à COMTOYOU toutes les informations pour lui permettre de procéder à la constatation des défauts et le cas échéant y remédier.

9. Prix et Conditions de Paiements

- 9.1.** Les prix et tarifs applicables sont ceux stipulés dans le devis, bon de commande, ou contrat.
- 9.2.** Un acompte sera demandé lors de la prise en charge de la commande.
Le montant est fixé à minimum 50 % du montant total.
- 9.3.** Les sommes dues à COMTOYOU seront facturées au Client sur la base des coordonnées communiquées par ce dernier dans le contrat.
- 9.4.** Sauf accord contraire, la facturation a lieu immédiatement après l'acceptation d'un devis ou d'un bon de commande.
- 9.5.** Une facture qui n'a pas été contestée endéans les 8 jours à l'adresse e-mail compta@comtoyou.com est considérée comme acceptée.
- 9.6.** Le paiement ne peut s'effectuer que par virement au numéro de compte indiqué sur la facture avec mention des références (communication structurée).
- 9.7.** Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au grand comptant.
- 9.8.** En cas d'annulation d'un devis accepté, 100% du montant reste dû, sauf accord contraire.
- 9.9.** En cas de non-paiement d'une facture dans le délai mentionné sur la facture, COMTOYOU enverra par tout moyen approprié un avis de rappel au Client.
A l'expiration du délai de paiement indiqué dans le rappel, toute facture impayée sera majorée, d'un intérêt de retard au taux fixé en application de l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, à dater de la date d'échéance de la facture, et d'une indemnité forfaitaire au titre de clause pénale de 15 % et d'un montant minimum de 50,00 €.
- 9.10.** Le défaut de paiement d'une facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde débiteur du Client.
- 9.11.** En cas de non-paiement et après mise en demeure du Client, COMTOYOU est en droit de limiter ou d'interrompre partiellement ou totalement tout ou partie du/des service(s) fourni(s) au Client.
- 9.12.** Aucune compensation ne peut intervenir entre créances réciproques sauf acceptation écrite par COMTOYOU.

10. Réclamations – Contestations

Toutes les contestations du Client relatives aux factures doivent impérativement sous peine d'irrecevabilité être communiquées à l'adresse e-mail compta@comtoyou.com dans un délai de 8 jours à dater de la réception de la facture (date de l'e-mail)



Toutes les contestations du Client relatives aux prestations/services/travaux contractés doivent être communiquées à l'adresse e-mail production@comtoyou.com dans les 8 jours ouvrables suivant l'exécution ou la réception prestations/services/travaux contractés

11. Force Majeure

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à COMTOYOU est empêchée, limitée ou dérangée par un cas de Force Majeure, comme par exemple et à titre non exhaustif, un incendie, une explosion, une défaillance des réseaux de transmission, une épidémie, un tremblement de terre, une inondation, une panne d'électricité, une guerre, un embargo, une loi, une injonction, une décision, demande ou exigence de toute autorité publique ou gouvernementale gouvernement, (...), COMTOYOU sera dispensée d'exécuter ses obligations contractuelles pendant toute la durée du Cas de Force Majeure.

Le client sera, de la même manière, dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.

Si les effets d'un Cas de Force Majeure devaient avoir une durée supérieure à 6 mois, le contrat pourra être résilié de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, sans droit à indemnité de part et d'autre.

12. Propriété intellectuelle

Les dessins, plans, études, calculs, prototypes, modèles, gravures, photographies ou tout autre support fourni par COMTOYOU restent sa propriété et sont strictement confidentiels. Il est interdit au Client de les reproduire, sauf pour ses besoins personnels, ou de les communiquer à des tiers.

Le prix de la prestation de service payé par le Client n'emportant aucunement cession des droits de propriété intellectuelle et industrielle ou des savoirs faire de COMTOYOU, le client ne dispose que du droit d'utiliser ou de vendre le véhicule livré, mais pas de la reproduire. Le client se porte fort du respect des engagements stipulés à la présente clause par ses dirigeants, ses actionnaires et associés présents ou futurs, les sociétés du groupe auquel il appartient tel que ce groupe est composé ou tel qu'il pourrait être modifié, ses préposés, ses mandataires, ses conseils, consultants et sous-traitants.

13. Confidentialité et protection des données à caractère personnel

COMTOYOU s'engage, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à respecter le secret professionnel et à faire montre de dignité, de probité et de délicatesse.

L'ensemble des données à caractère personnel collectées dans le cadre des prestations de services visées par les présentes conditions générales est traité conformément à la loi du 30 JUILLET 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère



personnel, à la législation européenne et tout particulièrement au Règlement général sur la protection des données (Règlement 2016/679, le « RGPD »).

Ces données sont conservées uniquement pour des actions spécifiques à COMTOYOU et ne sont, en aucun cas, transmises à des tiers à des fins de marketing direct effectué par ceux-ci.

Si le client ne souhaite pas que ses données personnelles soient utilisées pour informer le client des activités de COMTOYOU, il peut nous en informer à l'adresse e-mail suivante : info@comtoyou.com. Le client peut consulter, corriger ou modifier ses données personnelles en envoyant un e-mail à l'adresse suivante info@comtoyou.com.

En aucun cas, ces données personnelles ne seront communiquées à des tiers.

Les modifications des coordonnées telles que les adresses, les numéros de téléphone et les adresses électroniques du client doivent être communiquées par le client à COMTOYOU en temps utile.

14. Tribunal compétent et droit applicable

En cas de litige, les juridictions de Namur, Division Namur, seront compétentes pour en connaître.

Les contrats sont soumis au droit belge.

